



DECLARONS L'URGENCE CLIMATIQUE ET ECOLOGIQUE !

PROJET DE DELIBERATION

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des Collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie.

SUR rapport du Président de l'Assemblée de Corse.

CONSIDERANT le constat prouvé scientifiquement du changement du climat dû à l'activité humaine.

CONSIDERANT les conclusions du GIEC, maintes fois réitérées, notamment celles de trois rapports : le rapport spécial d'octobre 2018 sur les conséquences du réchauffement climatique de 1,5°C, le rapport d'août 2019 sur le réchauffement climatique et l'usage des terres et le rapport de septembre 2019 sur le changement climatique, les océans et la cryosphère.

CONSIDERANT que les impacts de ce changement sont d'ores et déjà perceptibles en Méditerranée et en Corse.

CONSIDERANT qu'il est encore temps d'agir pour limiter les effets du changement climatique.

CONSIDERANT que ces effets ont des conséquences non seulement environnementales mais aussi économiques, sanitaires, sociales et sociétales.

CONSIDERANT que selon les projections des experts, la Méditerranée sera plus impactée qu'ailleurs par certains effets.

CONSIDERANT que la reconnaissance d'une responsabilité mondiale pour combattre la pauvreté, l'interdépendance financière et économique croissante et des chaînes de valeur géographiquement plus dispersées, impliquent que la portée des questions auxquelles est confrontée la Corse, dépasse largement l'environnement immédiat dans lequel elle se situe.



CONSIDERANT que la mondialisation, une grande mobilité et une meilleure accessibilité, ainsi que la généralisation des possibilités de communications, impliquent que les individus et les organisations de par le monde n'ont plus aucun mal à avoir connaissance des décisions et des activités des autres, qu'elles soient situées à proximité ou éloignées.

CONSIDERANT que ces facteurs permettent ainsi à la Corse de bénéficier ou de comparer de nouvelles pratiques et de nouveaux moyens, pour aborder le problème du changement climatique.

CONSIDERANT que chacun à son niveau et à sa place, doit être un acteur de la lutte contre les effets du changement climatique.

CONSIDERANT que les institutions de la Corse doivent avoir à leur disposition un document unique posant le diagnostic, mesurant et synthétisant les impacts du réchauffement climatique dans l'île, projetant les scénarios à l'horizon 2035 et fixant un contexte d'action.

CONSIDERANT que la question climatique sera un des sujets majeurs du XXIème siècle, ce qui justifie la mobilisation de toutes les énergies.

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1ER

DECLARE l'urgence climatique et écologique.

POSE la lutte contre les effets du réchauffement climatique avec la justice sociale, au centre de la politique de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 2

DECIDE d'engager une concertation sur l'urgence écologique et climatique réunissant les institutions de la Corse, la société civile, les universitaires, les chercheurs, les associations, les syndicats et les acteurs économiques.

CHARGE le Président du Conseil exécutif de Corse et le Président de l'Assemblée de Corse d'animer cette concertation qui devra aboutir à la rédaction d'un document

unique posant le diagnostic, mesurant et synthétisant les impacts du réchauffement climatique dans l'île, projetant les scénarios à l'horizon 2035 et fixant un plan d'actions concrètes.



ARTICLE 4

DIT que les frais engagés occasionnés par les travaux de la conférence, seront pris sur le budget de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 5

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.